

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° I-CF1300

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La période de confinement et la relance ont positionné les chambres de commerce et d'industrie au premier rang de l'accompagnement des entreprises. Les CCI ont démontré toute l'utilité d'un réseau de proximité dans tous les territoires, sachant associer expertise humaine et performance digitale. L'efficacité du réseau sur l'année 2020 est le fruit d'un engagement sans faille des élus chefs d'entreprise et des collaborateurs.